



Etaient présents : Jean-Yves BONY, François DESCOEUR, André DUJOLS, Patrice FALIES, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, François LACHAZE, Christian LAFARGE, Martial MEYDIEU, Jean-Noël PARRA, Albert ROCHETTE

Excusés : Michel FABRE, Régis JOUDRIER

Ordre du Jour

Intervention de l'association ASNC
Recomposition du conseil communautaire
Marchés de travaux : avenant et emprunt
Non valeurs
Demande de subvention
Etude de programmation – Halle Événementielle
Défense dans contentieux
Questions diverses

1. Intervention de l'association ASNC

L'association ASNC Association Santé Nord Cantal vient présenter le projet de de CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) qui est en cours de montage sur l'arrondissement de Mauriac et qui sollicite l'intervention financière des EPCI du territoire.

A la suite de cette présentation, il est proposé d'inviter la Directrice de l'ARS pour confirmer les modalités d'intervention de l'Etat dans ce programme.

2. Recomposition du conseil communautaire

Le Président informe du courrier de la préfecture relatif à la modification de la composition du conseil communautaire. En effet, dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux de 2020, le nombre de délégués par commune est revu en fonction des derniers recensements. Il convient donc de réunir le conseil communautaire pour statuer sur cette nouvelle composition ou d'en proposer une nouvelle selon les dispositions prévues par la loi.

3. Marchés de travaux

a. Avenant marché de travaux - Col de Légal (DEB 2019 059)

→ Les élus valident à l'unanimité la réalisation des avenants suivants :

- Avenant 3 au lot 9 SARL CANCE: +175.52€
- Avenant 2 au lot 5 : COSTA FERREIRA : +2505.50€
- Avenant 2 au lot 12 Brunhes et Jammes: +2266.00€

b. Brasserie

i. Marchés complémentaires de travaux Brasserie (DEB 2019 061)

→ Les élus valident à l'unanimité la réalisation du marché complémentaire suivant :

- Pour le lot 12: chauffage, plomberie, sanitaire, ventilation avec l'entreprise Villaret pour un montant de 3802.22€HT.

ii. Emprunt Brasserie (DEB 2019 065)

→ Les élus valident la réalisation de l'emprunt final relatif à la brasserie selon les modalités suivantes :

Montant : 370 000€ (trois cent soixante dix mille euros)

Durée d'amortissement : 15 ans

Conditions financières

Taux d'intérêt : 0.85 %

taux fixe, échéances constantes

Périodicité de remboursement : trimestrielle

Frais: 0.10%

4. Admission en non valeur (DEB 2019 057)

→ Les élus à l'unanimité accordent décharge au Receveur municipal pour les sommes suivantes :

- budget principal: 124.75€

- budget OM : 25.00€

- budget SPANC : 120€

5. Demande de financement

a. Programmation culturelle 2019-2020 - Demande de subvention (DEB 2019 069)

→ Les élus valident à l'unanimité la sollicitation des partenaires financiers pour la « *Programmation culturelle 2019-2020* » ;

b. Demande de financement - camping de Longairoux (DEB 2019 070)

→ Les élus valident à l'unanimité la sollicitation des partenaires financiers pour l'opération Camping de Longairoux.

6. Avenant - Etude de programmation Halle Evenementielle (DEB 2019 063)

→ Les élus valident à l'unanimité la réalisation de l'avenant qui fait basculer la mission de diagnostic de l'ets APAVE de la tranche conditionnelle à la tranche ferme.

7. Défense dans contentieux - Délibération du 11 avril 2019 : approbation du montant de l'attribution de compensation relative à la compétence assainissement (DEB 2019 060)

Le Président présente les 3 requêtes déposées auprès du tribunal administratif de Clermont Ferrand relatif à la Délibération du 11 avril 2019 : approbation du montant de l'attribution de compensation relative à la compétence assainissement.

Il propose que la Communauté de Communes du Pays de Salers soit représentée en défense par le Cabinet TEILLOT et Associés en la personne de Chloé Maisonneuve.

→ Les élus valident à l'unanimité le choix du cabinet et autorise le Président à signer tout document relatif à ce choix et à ces contentieux.

8. Questions diverses

a. Subvention le soir à la brune (DEB 2019 058)

Le Président informe les membres bureau de la demande de subvention faite par l'association « Le soir à la brune » pour l'organisation d'une représentation. Le Président rappelle que l'association a eu à faire face à des coûts extraordinaires pour de la location de gradins.

→ Les élus valident à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 150€.